

L'ARRÊT DE TRAVAIL POUR MALADIE

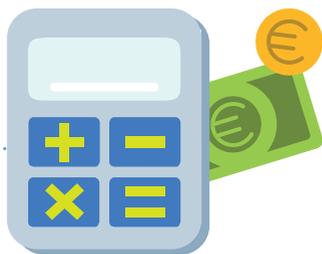
Suivez les étapes pour être indemnisé



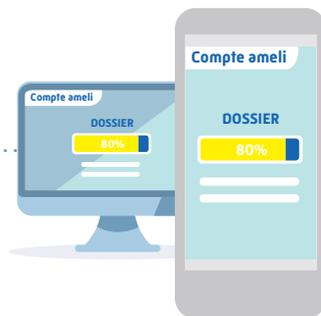
1 Vous envoyez votre avis d'arrêt de travail dans les 48 heures



2 Votre employeur transmet votre attestation de salaire



3 L'Assurance Maladie calcule votre indemnisation



4 Vous pouvez suivre votre dossier sur votre compte ameli

En pratique



À qui transmettre votre arrêt de travail ?

- si votre médecin ne vous donne que le volet 3, envoyez-le à votre employeur
- si votre médecin vous donne les trois volets, envoyez le volet 3 à votre employeur et les volets 1 et 2 au médecin-conseil de l'Assurance Maladie



Ce que vous percevez

- vos indemnités journalières sont calculées sur la base de la moitié de votre salaire
- vous touchez vos indemnités journalières tous les 14 jours
- les trois premiers jours ne sont pas indemnisés



Attention :

- vous devez conserver vos relevés d'indemnisation : ils entrent en compte pour votre retraite

NOTES :

Sur l'appli ameli :

Vous pouvez suivre votre indemnisation sur votre smartphone ou sur votre tablette.